

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

**ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES**

**Fourniture de denrées alimentaires pour** **les services de restauration scolaire de la communauté de commune du territoire de Fresnes en Woëvre**

### Date et heure limites de réception des offres : le vendredi 8 novembre à 12h00

**Communauté de Communes du Territoire de Fresnes** **en Woëvre**

**5, rue du Château**

**55160 Fresnes en Woëvre**

**SOMMAIRE**

[1 - Objet et étendue de la consultation 3](#_Toc172038299)

[1.1 - Objet 3](#_Toc172038300)

[1.2 - Mode de passation 3](#_Toc172038301)

[1.3 - Type et forme de contrat 3](#_Toc172038302)

[1.4 - Décomposition de la consultation 4](#_Toc172038303)

[1.5 - Nomenclature 4](#_Toc172038304)

[1.6 - Renouvellement 7](#_Toc172038305)

[2 - Conditions de la consultation 7](#_Toc172038306)

[2.1 - Délai de validité des offres 7](#_Toc172038307)

[2.2 - Forme juridique du groupement 7](#_Toc172038308)

[2.3 - Variantes 7](#_Toc172038309)

[2.4 – Variante exigée 7](#_Toc172038310)

[2.5 - Développement durable 7](#_Toc172038311)

[2.6 – Condition de participation 8](#_Toc172038312)

[3 - Conditions relatives au contrat 8](#_Toc172038313)

[3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 8](#_Toc172038314)

[3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 8](#_Toc172038315)

[3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 8](#_Toc172038316)

[4 - Contenu du dossier de consultation 9](#_Toc172038317)

[5 - Présentation des candidatures et des offres 10](#_Toc172038318)

[5.1 - Documents à produire 10](#_Toc172038319)

[5.2 – Conflits d’intérêts 12](#_Toc172038320)

[6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 13](#_Toc172038321)

[6.1 - Transmission électronique 13](#_Toc172038322)

[6.2 - Transmission sous support papier 3](#_Toc172038323)

[7 - Examen des candidatures et des offres 3](#_Toc172038324)

[7.1 - Sélection des candidatures 3](#_Toc172038325)

[7.2 - Attribution des accords-cadres 3](#_Toc172038326)

[7.3 - Documents à fournir par l’attributaire : 12](#_Toc172038327)

[8 - Renseignements complémentaires 12](#_Toc172038328)

[8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 12](#_Toc172038329)

[8.2 – Informations recueillies – Loi Informatique et Libertés 13](#_Toc172038330)

[8.3 - Procédures de recours 13](#_Toc172038331)

[8.4 – Echanges avec les candidats 13](#_Toc172038332)

# - Objet et étendue de la consultation

## - Objet

Les stipulations du présent règlement de consultation concernent les prestations de fourniture et livraison de denrées alimentaires pour la Communauté de Communes du Territoire de Fresnes en Woëvre.

## - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est l’appel d’offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

## - Type et forme de contrat

Chaque accord-cadre avec maximum annuel est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à

R. 2162-14 du Code de la commande publique.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Numéro du****lot** | **Donnera lieu à l’émission de** | **Attributaire** |
| 1 | Bons de commande | Mono-attributaire |
| 2 | Bons de commande | Mono-attributaire |
| 3 | Bons de commande | Mono-attributaire |
| 4 | Bons de commande | Mono-attributaire |
| 5 | Bons de commande | Multi-attributaire |
| 6  | Bons de commande | Multi-attributaire |
| 7  | Bons de commande | Mono-attributaire |
| 8  | Bons de commande | Multi-attributaire |
| 9  | Bons de commande | Multi-attributaire |
| 10 | Bons de commande | Multi-attributaire |
| 11 | Bons de commande | Multi-attributaire |

## - Décomposition de la consultation

La présente consultation est décomposée en 11 lots.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 1  | Épicerie générale  | 30 000 €  |
| 2  | Produits de la mer frais / Fruit et Légumes de 1ère, 4ème et 5ème gammes | 35 000 € |
| 3  | Surgelés | 55 000 €  |
| 4  | BOF | 35 000 €  |
| 5  | Produits laitiers fermiers | 5 000 €  |
| 6  | Produits laitiers fermiers BIO | 10 000 €  |
| 7  | Viande fraiche de bœuf, veau | 25 000 €  |
| 8  | Viande Porcine et charcuterie | 15000 €  |
| 9  | Viande Fraiche de volaille | 10 000 €  |
| 10 | Fruits de saison | 10 000 €  |
| 11 | Légumes de saison  | 10 000 €  |

Chaque lot fera l’objet d’un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots.

Les candidats doivent présenter une offre distincte pour chaque lot auquel ils répondent.

## - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal : 15800000-6 - Produits **alimentaires** divers

Codes secondaires :

· 03142500-3 : Œufs ;

· 03220000-9 : Légumes, fruits et noix ;

· 03221000-6 : Légumes ;

· 03221200-8 : Légumes-fruits ;

· 15111200-1 : Viande de veau ;

· 15112100-7 : Volaille fraîche ;

· 15113000-3 : Viande de porc ;

· 15115100-8 : Viande d'agneau ;

· 15241800-7 : Préparations à base de poisson pané ou autrement enrobé ;

· 15300000-1 Fruits et légumes transformés ;

· 15300000-1 : Fruits, légumes et produits connexes ;

· 15330000-0 : Fruits et légumes transformés ;

· 15331400-1 : Légumes en conserve et/ou en boîte ;

· 15332000-4 Fruits et fruits à coque transformés ;

· 15332100-5 Fruits transformés ;

· 15500000-3 : Produits laitiers ;

· 15530000-2 : Beurre ;

· 15540000-5 : Fromage ;

· 15551000-5 : Yaourt et autres produits laitiers fermentés ;

· 15610000-7 : Produits de la minoterie ;

· 15820000-2 : Biscottes et biscuits, pâtisserie et gâteaux de conservation ;

· 15821200-1 : Biscuits sucrés ;

· 15850000-1 : Pâtes alimentaires ;

· 15893000-4 : Denrées sèches ;

· 15896000-5 : Produits surgelés ;

· 15900000-7 : Boissons ;

· 15910000-0 : Boissons alcoolisées distillées.

## - Renouvellement

Il s'agit d'un accord-cadre renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations.

# - Conditions de la consultation

## - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre. Toutefois, en application de l’article R.2142-24 du Code de la commande publique, le mandataire du groupement sera solidaire de l’ensemble des membres.

Cependant, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

## - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

## – Variante exigée

Aucune variante n’est exigée.

## - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCTP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

## – Condition de participation

Les opérateurs économiques ayant un lien organique ou capitalistique avec l’acheteur ne peuvent pas candidater à la présente consultation.

# - Conditions relatives au contrat

## - Durée du contrat ou délai d'exécution

L'accord-cadre est conclu pour une **période initiale de 1 an**.

L'accord-cadre est conclu à compter **du 01/01/2025 jusqu'au 31/12/2025.**

Une prolongation du délai d'exécution peut être accordée par le pouvoir adjudicateur dans les conditions de l'article 13.3 du CCAG-FCS.

L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme.

**Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3**.

La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de **4 ans**.

La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction.

## - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

## - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

# - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

* Le règlement de la consultation (RC) ;
* L'acte d'engagement (AE) et ses annexes (un par lot) ;
* Le bordereau des prix unitaires (BPU) (un par lot) ;
* Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) n'ayant de valeur que pour le jugement des offres (un par lot) ;
* Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) (commun à l’ensemble des lots) ;
* Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) (commun à l’ensemble des lots) ;
* Le cadre de réponse technique (un par lot) ;
* Le formulaire de candidature.

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

# - Présentation des candidatures et des offres

Conformément à l’article R2143-13 du Code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d’un système électronique de mise à disposition d’information administré par un organisme officiel ou d’un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l’accès à ceux-ci soit gratuit. A ce titre, l’attention des candidats est attirée sur le fait que le profil acheteur du pouvoir adjudicateur permet déjà cette possibilité si vous y disposez d’un compte. Pour plus d’informations, merci de consulter cette adresse : <https://www.e-marchespublics.com/>

Par ailleurs, conformément à l’article R2143-14 du Code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve qu’ils ont déjà transmis dans le cadre d’une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

## - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Les documents demandés par le pouvoir adjudicateur pour apprécier les capacités techniques, professionnelles et financières des candidats sont les suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| **Renseignements** | **Pièces à produire** |
| Situation juridique de l'entreprise | * Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner ;
* La copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaires et les renseignements sur le respect de l’obligation d’emploi mentionnée aux articles L/5212-1 à L.5212-11 du Code du travail
 |
| Capacité économique et financière de l'entreprise | * Déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
 |

|  |  |
| --- | --- |
| Références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise | * Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire ;
* Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l’importance du personnel d’encadrement pour chacune des trois dernières années.
* Agrément sanitaire
 |

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent **:**

* Soit **le formulaire de candidature** joint à la présente consultation ;
* Soit **les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)** disponibles gratuitement sur le site <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> ;

#### Soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

**NOTA :** Avant de procéder à l’examen de la candidature, si l’on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander au candidat de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours ouvrés à compter de la date de réception de la demande.

#### Pièces de l'offre :

* + L'acte d'engagement (AE) et ses annexes (signature à l’issue de la procédure par l’attributaire) ;
	+ Le Bordereau des Prix Unitaire (BPU) ;
	+ Le Détail Estimatif Quantitatif (DQE) ;
	+ Le cadre de réponse technique ;
	+ Les fiches techniques de moins de 6 mois des produits présents au BPU :
* Elles seront classées par le candidat dans l’ordre du bordereau de prix.
* Ces fiches pourraient être plutôt des fiches de présentation des produits, permettant d’apprécier les éléments qualitatifs et différenciant des produits. Le but est de démontrer en quoi les produits du candidat surpassent de manière qualitative les produits des autres candidats.
* Ces fiches peuvent notamment indiquer :
* La dénomination de vente du produit et sa référence ;
* La description du produit (adapté au type de produit : par exemple le calibre et le degré de maturité des fruits ; la catégorie de la carcasse, les morceaux, le grammage et le parage en viande bovine ; le type de lait entrant dans la fabrication des produits laitiers) ;
* Un éventuel argumentaire qualité basé sur des faits (type de viande, fruit mur à point, alimentation des vaches laitières, …) ;
* Le label pour les produits concernés (avec numéro de certification) ;
* Une présentation du producteur pour les produits de circuit-court ;
* La composition précise (notamment les arômes et additifs) et la valeur nutritionnelle pour les produits transformés (teneur en protéines, lipides et glucides au minimum, calcium et fer pour les produits concernés) ;
* La température de conservation pour les produits concernés ;
* La durée minimale de la DLC ou de la DLUO à réception des produits ;
* L’origine du produit ;
* La présence d’allergènes ou de traces d’allergènes ;
* Le mode d’emploi culinaire si nécessaire ;
* Le conditionnement des articles proposés ;
* Etc…
	+ La déclaration d’absence de conflit d’intérêts ;
	+ Le catalogue prix public permettant de faire l’analyse du prix « hors BPU ».

## – Conflits d’intérêts

Le titulaire s'engage, pendant toute la durée de l'accord-cadre, à prendre les mesures nécessaires pour éviter toute situation de conflits d'intérêts.

# - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

## - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.e-marchespublics.com/>

En application de l’arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, les entreprises ont la faculté de télécharger le DCE de façon anonyme. Si tel est le cas, elles ne pourront être informées des éventuelles modifications (documents, report de date de remise des offres, etc.) qui pourraient intervenir en cours de procédure avec pour conséquence une offre ne correspondant pas aux attentes du pouvoir adjudicateur

#### En conséquence, il est fortement conseillé aux entreprises de s’identifier à la phase du téléchargement.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme <https://www.e-marchespublics.com>

Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alerte sur les consultations.

Un service de dépôt permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement aux candidats.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

* lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
* lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise en recommandé avec accusé de réception postal à l’adresse suivante :

**Communauté de Communes du Territoire de Fresnes en Woëvre**

**5, rue du Château**

**55160 Fresnes en Woëvre**

Horaires d’ouvertures :

|  |  |
| --- | --- |
| **lundi** | **08:30–12:00, 14:00–17:00** |
| mardi | 08:30–12:00, 14:00–17:00 |
| mercredi | 08:30–12:00 |
| jeudi | 08:30–12:00, 14:00–17:00 |
| vendredi | 08:30–12:00, 14:00–16:30 |

#### MODALITES DE TRANSMISSION ET DE RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les documents exigés par l’acheteur devront être transmis sous les formats courants tel que : PDF, Word, Excel, Powerpoint…

Il appartient au candidat de disposer d’un système de contrôle des virus informatiques.

NOTA : Il est conseillé de vérifier que le dossier déposé n’est pas endommagé par la compression ou par la conversion du document, car si tel était le cas l’acheteur ne pourrait pas lire les documents de l’offre et serait contraint d’écarter l’offre du soumissionnaire. Pour ce faire, il est nécessaire d’ouvrir le dossier zippé ou le document converti avant de le déposer sur la plateforme. S’il s’ouvre sans difficulté sur le poste informatique, c’est que l’opération de compression ou de conversion s’est bien déroulée.

Taille maximum des fichiers acceptée : 60 Mo. Afin d’empêcher la diffusion des virus, les formats «exe» et

«macro» ne doivent pas être utilisés. Attention lors du dépôt des fichiers, la signature d’un fichier zippé ne vaut pas signature de chaque document du zip et une signature manuscrite scannée n’a pas d’autre valeur que celle d’une copie et ne peut en aucun cas remplacer la signature électronique.

Tout nouveau dépôt se traduira par un annule et remplace du précédent dépôt.

Recommandation du guide de la dématérialisation de la Direction des Affaires Juridiques : « respectez les délais de remise des candidatures et des offres : sinon, vous risquez l’exclusion définitive de la consultation ! N’attendez-donc pas la dernière minute, faites le la veille et prévoyez le temps nécessaire pour que votre réponse soit reçue dans les délais (c’est l’heure de la fin du téléchargement qui compte), surtout si vos fichiers sont volumineux et votre réseau a un faible débit. »

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant :

Les noms des fichiers transmis par le candidat doivent comporter à minima la dénomination commerciale abrégé du candidat et l'éventuel numéro du lot concerné. La dénomination des documents de votre candidature et de votre offre est importante : elle doit être la plus simple possible pour permettre à l'acheteur d'identifier le fichier sans devoir l'ouvrir.

Les candidats n’ont pas l’obligation de signer par voie électronique les documents lors du dépôt de leurs offres.

Toutefois, la signature électronique du contrat par l'attributaire n’est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES).

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Les documents peuvent être signés à la main, mais il faudra les scanner pour pouvoir les transmettre par voie électronique.

Il incombera au titulaire de prouver que cette copie est conforme à l'original.

## - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# - Examen des candidatures et des offres

## 7.1 - Sélection des candidatures

La sélection des candidatures sera effectuée dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères de sélection des candidatures sont :

* Garanties et capacités techniques et financières,
* Capacités professionnelles.

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## 7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l’objet d’une demande de régularisation, à condition qu’elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inappropriée ou inacceptable sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

**Modalités d'évaluation du critère prix :**

Pour le prix, ce critère sera apprécié par application des quantités estimées par le pouvoir adjudicateur aux prix mentionnés au détail quantitatif et estimatif indicatif (DQE). La meilleure offre obtient la note maximale attribuée selon la pondération des points (Po). Les autres offres sont notées en référence à la meilleure offre par application de la formule : Note : (meilleure offre / offre du candidat) x Po

Les critères techniques et environnementaux pour chaque lot sont détaillés dans les tableaux ci-après :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Lot  | Critères  | Sous-critères  | Points (Po)  |
| 1 - Epicerie Générale  | Prix  |   | 50,00  |
| Valeur technique  |   | 35,00  |
| *Relation client : moyens mis en œuvre pour faciliter le parcours client (prise de commande, logiciel, traitement des* *réclamations, indicateurs EGalim, interlocuteur unique, mise à jour des fiches techniques)*  | *20,00*  |
| *Déconditionnement*   | *15,00*  |
| Valeur sociale et environnementale  |   | 15,00  |
| *Politique sociale du candidat*  | *5,00*  |
| *Politique environnementale* | *5,00*  |
| *Part d’emballages réutilisables en l’état (ex : cagette), recyclables (ex : cartons)*  | *5,00*  |
| 2 -Produits frais de la mer et Fruit et Légumes de 1ère, 4ème et 5ème gammes | Prix  |   | 50,00  |
| Valeur technique  |   | 35,00  |
| *Taux de remplissage des colonnes « Origine » du BPU*  | *15,00*  |
| *Respect de la saisonnalité* | *10,00*  |
| *Relation client : moyens mis en œuvre pour faciliter le parcours client (prise de commande, logiciel, traitement des réclamations, indicateurs EGalim, interlocuteur unique, mise à jour des fiches techniques)*  | *10,00*  |
| Valeur sociale et environnementale  |   | 15,00  |
| *Politique sociale du candidat*  | *5,00*  |
| *Politique environnementale* | *5,00* |
| 3 - Surgelés | Prix  |   | 50,00  |
| Valeur technique  |   | 35,00  |
| *Relation client : moyens mis en œuvre pour faciliter le parcours client (prise de commande, logiciel, traitement des* *réclamations, indicateurs EGalim, interlocuteur unique, mise à jour des fiches techniques)*  | *20,00*  |
| *Déconditionnement*   | *15,00*  |
| Valeur sociale et environnementale  |   | 15,00  |
| *Politique sociale du candidat*  | *5,00*  |
| *Politique environnementale* | *5,00* |
| *Part d’emballages réutilisables en l’état (ex : cagette), recyclables (ex : cartons)*  | *5,00*  |
| 4 - BOF | Prix  |   | 50,00  |
| Valeur technique  |   | 35,00  |
| *Part de produits labellisés proposés (taux de remplissage de la colonne « Label qualité éligible EGalim » du BPU)*  | *5,00*  |
| *Relation client : moyens mis en œuvre pour faciliter le parcours client (prise de commande, logiciel, traitement des* *réclamations, indicateurs EGalim, interlocuteur unique, mise à jour des fiches techniques)*  | *15,00*  |
| *Déconditionnement*   | *15,00*  |
| Valeur sociale et environnementale  |   | 15,00  |
| *Part d’emballages réutilisables en l’état (ex : cagette), recyclables (ex : cartons)*  | *5,00*  |
| *Politique sociale du candidat*  | *5,00*  |
| *Politique environnementale* | *5,00*  |
| 5 - Produits laitiers fermiers | Prix  |   | 35,00  |
| Valeur technique  |   | 50,00  |
| *Taux de remplissage des colonnes « Origine » du BPU*  | *25,00*  |
| *Niveau de performance de l’offre quant au nombre d’intermédiaires identifiés entre les producteurs / éleveurs et les distributeurs finaux des produits demandés au bordereau des prix*  | *25,00*  |
| Valeur sociale et environnementale  |   | 15,00  |
| *Part d’emballages réutilisables en l’état (ex : cagette), recyclables (ex : cartons)*  | *5,00*  |
| *Animation et pédagogie environnementale*  | *10,00*  |
| 6 - Produits laitiers fermiers BIO | Prix  |   | 35,00  |
| Valeur technique  |   | 50,00  |
| *Taux de remplissage des colonnes « Origine » du BPU*  | *25,00*  |
| *Niveau de performance de l’offre quant au nombre d’intermédiaires identifiés entre les producteurs / éleveurs et les distributeurs finaux des produits demandés au bordereau des prix*  | *25,00*  |
| Valeur sociale et environnementale  |   | 15,00  |
| *Part d’emballages réutilisables en l’état (ex : cagette), recyclables (ex : cartons)*  | *5,00*  |
| *Animation et pédagogie environnementale*  | *10,00*  |
| 7 - Viande fraiche de bœuf, veau | Prix  |   | 35,00  |
| Valeur technique  |   | 50,00  |
| *Part de produits labellisés proposés (taux de remplissage de la colonne « Label qualité éligible EGalim » du BPU)*  | *5,00*  |
| *Taux de remplissage des colonnes « Origine » du BPU*  | *10,00*  |
| *Description de l’engagement du candidat pour adapter son calibrage aux besoins de la crèche*  | *5,00*  |
| *Relation client : moyens mis en œuvre pour faciliter le parcours client (prise de commande, logiciel, traitement des réclamations, indicateurs EGalim, interlocuteur unique, mise à jour des fiches techniques)*  | *5,00*  |
| *Niveau de performance de l’offre quant au nombre d’intermédiaires identifiés entre les producteurs / éleveurs et les distributeurs finaux des produits demandés au bordereau des prix*  | *10,00*  |
| Valeur sociale et environnementale  |   | 15,00  |
| *Politique sociale du candidat*  | *5,00*  |
| *Politique environnementale* | *5,00*  |
| *Descriptif de l’engagement et des actions relatifs au bien-être animal mises en place par le candidat*  | *5,00*  |
| 8 - Viande Porcine et charcuterie | Prix  |   | 35,00  |
| Valeur technique  |   | 50,00  |
| *Part de produits labellisés proposés (taux de remplissage de la colonne « Label qualité éligible EGalim » du BPU)*  | *10,00*  |
| *Taux de remplissage des colonnes « Origine » du BPU*  | *25,00*  |
| *Description de l’engagement du candidat pour adapter son calibrage aux besoins de la crèche*  | *5,00*  |
| *Niveau de performance de l’offre quant au nombre d’intermédiaires identifiés entre les producteurs / éleveurs et les distributeurs finaux des produits demandés au bordereau des prix*  | *10,00*  |
| Valeur sociale et environnementale  |   | 15,00  |
| *Descriptif de l’engagement et des actions relatifs au bien-être animal mises en place par le candidat*  | *15,00*  |
| 9 - Viande Fraiche de volaille | Prix  |   | 35,00  |
| Valeur technique  |   | 50,00  |
| *Part de produits labellisés proposés (taux de remplissage de la colonne « Label qualité éligible EGalim » du BPU)*  | *10,00*  |
| *Taux de remplissage des colonnes « Origine » du BPU*  | *25,00*  |
| *Description de l’engagement du candidat pour adapter son calibrage aux besoins de la crèche*  | *5,00*  |
| *Niveau de performance de l’offre quant au nombre d’intermédiaires identifiés entre les producteurs / éleveurs et les distributeurs finaux des produits demandés au bordereau des prix*  | *10,00*  |
| Valeur sociale et environnementale  |   | 15,00  |
| *Descriptif de l’engagement et des actions relatifs au bien-être animal mises en place par le candidat*  | *15,00*  |
| 10 - Fruits de saison  | Prix  |   | 35,00  |
| Valeur technique  |   | 50,00  |
| *Part de produits labellisés proposés (taux de remplissage de la colonne « Label qualité éligible EGalim » du BPU)*  | *10,00*  |
| *Taux de remplissage des colonnes « Origine » du BPU*  | *25,00*  |
| *Respect de la saisonnalité* | *5,00*  |
| *Niveau de performance de l’offre quant au nombre d’intermédiaires identifiés entre les producteurs / éleveurs et les distributeurs finaux des produits demandés au bordereau des prix*  | *10,00*  |
| Valeur sociale et environnementale  |   | 15,00  |
| *Part d’emballages réutilisables en l’état (ex : cagette), recyclables (ex : cartons)*  | *7,5* |
| *Animation et pédagogie environnementale*  | *7,5* |
| 11 - Légumes de saison | Prix  |   | 35,00  |
| Valeur technique  |   | 50,00  |
| *Part de produits labellisés proposés (taux de remplissage de la colonne « Label qualité éligible EGalim » du BPU)*  | *10,00*  |
| *Taux de remplissage des colonnes « Origine » du BPU*  | *25,00*  |
| *Respect de la saisonnalité* | *5,00*  |
| *Niveau de performance de l’offre quant au nombre d’intermédiaires identifiés entre les producteurs / éleveurs et les distributeurs finaux des produits demandés au bordereau des prix*  | *10,00*  |
| Valeur sociale et environnementale  |   | 15,00  |
| *Part d’emballages réutilisables en l’état (ex : cagette), recyclables (ex : cartons)*  | *7,5* |
| *Animation et pédagogie environnementale*  | *7,5* |

## - Documents à fournir par l’attributaire :

L’attributaire doit fournir les documents suivants :

* L’acte d’engagement (AE) signé et son annexe ;
* Le cas échéant, la mise au point ;
* Certificat de régularité fiscale datant de moins de six mois : attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales ;
* Certificat de régularité sociale datant de moins de six mois : attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise ;
* Assurance : attestation d’assurance de responsabilité civile en cours de validité ;
* L’habilitation de la personne à engager la société (délégation de pouvoir) ;
* Le numéro unique d'identification SIREN. Toutefois, lorsqu'en raison d'une impossibilité technique, le pouvoir adjudicateur ne peut accéder, par l'intermédiaire d'un système électronique, aux données nécessaires en utilisant le numéro unique d'identification SIREN, il revient au candidat de communiquer au pouvoir adjudicateur, à sa demande, un extrait d'immatriculation au registre ou au répertoire auquel il est inscrit.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur, pour remettre ces documents, ne pourra être supérieur à 10 jours ouvrés à compter de la date de réception du courrier informant le candidat que son offre a été retenue.

# 8- Renseignements complémentaires

## 8.1- Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.e-marchespublics.com/>

Cette demande doit intervenir au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

## 8.2– Informations recueillies – Loi Informatique et Libertés

Les informations recueillies font l’objet d’un traitement informatique destiné au traitement des dossiers de candidature et des futurs marchés publics. Les destinataires des données sont les services de l’Acheteur public. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les candidats bénéficient d’un droit d’accès et de rectification aux informations les concernant, qu’ils peuvent exercer en s’adressant aux services de l’Acheteur public.

Ils peuvent également, pour des motifs légitimes, s’opposer au traitement des données les concernant.

## 8.3- Procédures de recours

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

#### Tribunal Administratif de NANCY

#### 5, Place de la Carrière

#### Téléphone 03 83 17 43 43- Fax 03 83 17 43 50.

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

* Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-12 Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat ;
* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA ;
* Recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision ou de l'acte attaqué (article R.421-1 du code de justice administrative) ;
* Référé suspension accompagnant un recours pour excès de pouvoir (article L. 521-1 du code de justice administrative) ;
* Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat par tout candidat évincé dans un délai de deux mois à compter de l’accomplissement des mesures de publicité appropriées (CE, 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne, n° 358994). Ce recours pourra, le cas échéant, être assorti d’une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du Code de justice administrative).

## 8.4– Echanges avec les candidats

Tous les échanges effectués avec les candidats après la date limite de remise des plis seront valablement faits par courrier électronique. L’attention des candidats est attirée sur la nécessité de renseigner une adresse électronique valide et pérenne.

Notamment, l'information des candidats non retenus (rejet de la candidature ou de l'offre) sera effectuée par voie dématérialisée sous la forme d'une lettre recommandée électronique, via la plateforme de dématérialisation <https://www.e-marchespublics.com/> conformément au décret 2011/144, et ce quelle que soit la modalité de remise des plis par le candidat.

L’adresse courriel utilisée sera celle du dépôt.